

Depuis le 1^{er} mars 2025,
le dispositif des aides financières
a évolué. **Suivez le guide,**
on vous explique tout dans
ces pages !



En 2025, des aides financières très importantes !

En fonction des travaux envisagés, 2 types
d'aides sont proposés :

Cas n°1

Rénovation par geste

Installez une chaudière à
granulés, et bénéficiez de :

MaPrimeRénov
jusqu' à 6 200 €

Prime Coup de Pouce
jusqu'à 4 700 €

Ces aides sont soumises à conditions !
Suivez le guide

Cas n°2

Rénovation d'ampleur



**Suspension
temporaire
du dispositif
MaPrimeRénov'**

par l'état **pour la
rénovation d'ampleur,**
réouverture prévue
vers le 15 septembre.

Cas n°1 :

Installer une chaudière à granulés

L'installation d'une chaudière à granulés, sans réaliser en même temps une rénovation thermique de votre logement, ne nécessite pas d'être accompagné par un Accompagnateur Rénov' et **vous fait bénéficier d'aides importantes.**

Deux aides cumulables !

MaPrimeRénov'*	Coup de Pouce/CEE*
<p>Une prime en fonction de vos revenus MaPrimeRénov' s'adresse aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs. En cas de remplacement d'une chaudière fioul avec dépose de la cuve, le logement doit être achevé depuis plus de 2 ans ; pour toute autre opération cette durée est de 15 ans.</p> <p>Plusieurs primes MaPrimeRénov' sont cumulables entre-elles ! Exemple : MaPrimeRénov' « chaudière » + MaPrimeRénov' « cuve fioul » + MaPrimeRénov' « Système Solaire » dans la limite de 20 000 € et du respect du plafond d'écrêtement (voir ci-dessous).</p> <p>Chaudière à granulés :</p> <ul style="list-style-type: none">• jusqu'à 5 000 € <p>Dépose cuve fioul :</p> <ul style="list-style-type: none">• jusqu'à 1 200 € <p>Système Solaire Combiné (SSC) :</p> <ul style="list-style-type: none">• jusqu'à 10 000 € <p>Chauffe-Eau Solaire Individuel (CESI) :</p> <ul style="list-style-type: none">• jusqu'à 4 000 € <p>Une prime accessible pour les copropriétés : vérifiez votre éligibilité auprès de votre conseiller « France Rénov' » sur france-renov.gouv.fr.</p>	<p>Coup de pouce pour le remplacement d'une chaudière fioul, gaz ou charbon : cette aide est versée dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Elle se substitue au CEE quand elle est utilisée. Elle est valable pour une chaudière à granulés ÖkoFEN, en cas de remplacement d'une chaudière fioul, gaz ou charbon.</p> <p>Situation 1 : remplacement d'une chaudière fioul, gaz ou charbon</p> <ul style="list-style-type: none">• 4 700 € pour les revenus très modestes• 4 450 € pour les revenus modestes• 2 750 € pour les autres revenus <p>Situation 2 : il ne s'agit pas du remplacement d'une chaudière fioul, gaz ou charbon La prime correspond aux CEE standards selon les conditions de ressources et la zone d'habitation.</p> <p>Situation 3 : installation d'un système solaire combiné</p> <ul style="list-style-type: none">• 5 800 € pour les revenus très modestes• 5 600 € pour tous les autres revenus <p>À savoir : cette prime est un dispositif mis en place par l'Etat et valorisable auprès de nombreuses entreprises. 2 primes Coup de pouce ne sont pas cumulables entre elles.</p>

Montant des aides

	Revenus « très modestes »		Revenus « modestes »		Revenus « intermédiaires »		Revenus « supérieurs »	
	MaPrime Rénov'	Coup de Pouce	MaPrime Rénov'	Coup de Pouce	MaPrime Rénov'	Coup de Pouce	MaPrime Rénov'	Coup de Pouce
Chaudière à granulés	5 000 €	4 700 €	3 850 €	4 450 €	2 100 €	2 750 €	-	2 750 €
Dépose cuve fioul	1 200 €	-	800 €	-	400 €	-	-	-
Total	12 600 €		10 700 €		6 100 €		2 700 €	
Système Solaire Combiné (SSC)	10 000 €	5 800 €	8 000 €	5 600 €	4 000 €	5 600 €	-	5 600 €
Chauffe-Eau Solaire (CESI)	4 000 €	-	3 000 €	-	2 000 €	-	-	-

Plafond d'écrêtement sur le montant des travaux : le montant cumulé de MaPrimeRénov' et de toutes les aides publiques et privées perçues ne peut pas dépasser 100% de la dépense éligible, après remise, ristourne ou rabais des entreprises.



Estimez vos aides !

Estimez simplement vos aides avec l'appli ÖkoFEN Aides (voir en fin de document)

Pour aller plus loin :

Déterminez votre catégorie de revenus

Seuils de revenus pour MaPrimeRénov' et prime Coup de Pouce*								
Nbre de personnes dans le ménage	Revenus « très modestes »		Revenus « modestes »		Revenus « intermédiaires »		Revenus « supérieurs »	
	Hors Île de France	Île de France	Hors Île de France	Île de France	Hors Île de France	Île de France	Hors Île de France	Île de France
1	< 17 173 €	< 23 768 €	< 22 015 €	< 28 933 €	< 30 844 €	< 40 404 €	Revenus au-delà des revenus « intermédiaires »	
2	< 24 115 €	< 34 884 €	< 32 197 €	< 42 463 €	< 45 340 €	< 59 394 €		
3	< 30 206 €	< 41 893 €	< 38 719 €	< 51 000 €	< 54 592 €	< 71 060 €		
4	< 35 285 €	< 48 914 €	< 45 234 €	< 59 549 €	< 63 844 €	< 82 637 €		
5	< 40 388 €	< 55 961 €	< 51 775 €	< 68 123 €	< 73 098 €	< 95 758 €		
+1	+ 5 045 €	+ 7 038 €	+ 6 525 €	+ 8 568 €	+ 9 254 €	+ 12 122 €		

Les autres aides financières

Une TVA allégée*

L'installation d'une chaudière à granulés de bois et/ou d'un système solaire thermique bénéficie d'une TVA réduite à 5,5 % pour un logement achevé depuis plus de 2 ans.

Éco-prêt à Taux zéro*

Une procédure simplifiée

Un prêt à taux zéro pour faciliter le financement de votre installation, pour un logement de plus de 2 ans.

Entamez vos démarches

Pour chaque aide, vous devez ouvrir un dossier et fournir quelques pièces administratives. N'hésitez pas à contacter votre agence régionale ÖkoFEN !

Casn°1

Dans le cadre d'un parcours non accompagné

Prime coup de pouce / CEE :

Connectez-vous sur okofen.chequecoenergie.com



MaPrimeRénov' :

Connectez-vous sur france-renov.gouv.fr



Casn°2

Dans le cadre d'un parcours accompagné

Pour trouver un MonAccompagnateurRénov' proche de chez vous, connaître les justificatifs demandés, en savoir plus :

Rendez-vous sur : france-renov.gouv.fr



Avec l'appli ÖkoFEN Aides, calculez vos aides en quelques clics !

Toutes ces aides sont cumulables, selon un mode de calcul précis. L'appli ÖkoFEN Aides, simple et gratuite, vous permet d'estimer le montant total auquel vous avez droit **dans le cas d'une rénovation par geste.**

Pour installer l'appli, scannez le QRcode



***AVERTISSEMENT :** Mise à jour en Juillet 2025. Les montants et les modalités décrits sur ce document sont indicatifs et peuvent changer selon les conditions en vigueur. Détails et conditions de ces aides financières sur www.okofen.fr ou <https://france-renov.gouv.fr>, et bien sûr auprès de votre **Espace Info Énergie « France Rénov' »**.

Tout ÖkoFEN sur www.okofen.fr